

Résolution présentée par la délégation du

Danemark

Thème : Droit politique et sociaux

Concerne : Reconnaissance et condamnation internationales des viols

L'Assemblée Générale,

Rappelant	la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité,
Consciente	de l'ampleur du viol et de la violence sexuelle, qui demeurent des violations graves des droits humains, touchant des millions de victimes à travers le monde,
Soulignant	la nécessité de renforcer la prévention, la justice et le soutien aux victimes, en particulier dans les zones de conflits,
Encourageant	les États membres à renforcer leurs législations nationales pour garantir des sanctions sévères contre le viol et autres violences sexuelles, et à veiller à ce que les victimes aient accès à la justice et à des services de soutien adaptés,
Décide	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement des législations nationales pour criminaliser le viol et garantir des poursuites judiciaires efficaces et transparentes.- La mise en œuvre des programmes de prévention et d'éducation sur les droits humains et l'égalité des sexes, afin de lutter contre les mentalités et comportements qui favorisent la violence sexuelle.- D'assurer la justice pour les victimes, en facilitant les poursuites judiciaires et en garantissant que les survivants bénéficient de soins médicaux, psychologiques et sociaux adaptés.- Le renforcement de la coopération internationale entre les États, les Nations Unies et les ONG, pour lutter contre le viol et protéger les victimes à l'échelle mondiale.- D'appeler à une mobilisation internationale forte pour éradiquer le viol et toutes les formes de violence sexuelle, et à soutenir les efforts visant à faire des droits humains une réalité pour toutes et tous.

Le texte français fait foi